

**Mardi 20 mars 2026 à 20h00 - Salle du Conseil Municipal**

Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent Excusé Absent	Pouvoir à
Stéphane COLOMBON, Maire	Présent		Maryline DJAHNINE, conseillère	Excusée	C. BONNETON
Catherine BONNETON 1ère adjointe	Présente		Stéphanie JODAR, conseillère	Présente	
Yoann CHARDON 2 <sup>ème</sup> adjoint	Présent		Sébastien KOLASA, conseiller	Présent	
Célia DEFAIX 3 <sup>ème</sup> adjointe	Présente		Claude LESCOT, conseiller	Présent	
Frédéric GONZALEZ 4 <sup>ème</sup> adjoint	Présent		Christophe RATTIER, conseiller	Excusé	F. GONZALEZ
Nelly MICHALON, conseillère déléguée	Présente		Bertrand RICHARD, conseiller	Présent	
Brigitte RAVET, conseillère déléguée	Présente		Florent ROBERT, conseiller	Excusé	B. RAVET
Yvette CLEMENT, conseillère	Présente				

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 20 janvier 2026

**Délibérations :**

**1\*Élection du Maire**

Monsieur Stéphane COLOMBON a proposé sa candidature au poste de Maire.

L'élection du Maire s'effectue au scrutin secret et à la majorité absolue, en considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3<sup>ème</sup> tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Monsieur Stéphane COLOMBON a obtenu : 15 (quinze) voix

**Monsieur Stéphane COLOMBON, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire**

**2\*Détermination du nombre d'adjoints au Maire**

Le conseil municipal doit déterminer le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal.

Considérant que le conseil municipal compte quinze membres, il est proposé de créer 4 postes d'adjoints au Maire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés**

**Décide la création de quatre postes d'adjoints au Maire**

### **3\*Élection de la liste des adjoints au Maire**

Madame Catherine BONNETON a proposé une liste de candidats aux postes d'adjoints au Maire composée de : Catherine BONNETON, Yoann CHARDON, Célia DEFAIX et Frédéric GONZALEZ.

Considérant que, dans toutes les communes, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1<sup>er</sup> tour de scrutin :

Nombre de bulletins : 15

Suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Liste de Catherine BONNETON a obtenu : 15 (quinze) voix

**La liste de Catherine BONNETON ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au Maire :**

**1<sup>ère</sup> adjointe : Catherine BONNETON**

**2<sup>ème</sup> adjoint : Yoann CHARDON**

**3<sup>ème</sup> adjointe : Célia DEFAIX**

**4<sup>ème</sup> adjoint : Frédéric GONZALEZ**

### **INFORMATIONS**

#### **LECTURE DE LA CHARTE DE L'ÉLU LOCAL :**

Monsieur le Maire a donné lecture de la charte de l'élu local. Cette charte présente la conduite à tenir des élus dans l'exercice de leur fonction.

Séance levée à 20H45.

**Stéphane COLOMBON, Maire**

**Célia DEFAIX, Secrétaire de séance**



A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Célia Defaix', is written on the page.